

04055 - Amicale

Proposition d'attribution à l'Amicale du Personnel du Bas-Rhin de la part fixe de la subvention 2018, de la part variable de la subvention 2017 et proposition d'approbation de la convention d'objectifs 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2018/243

Service gestionnaire :

A450 - Service Pilotage et prospective

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de proposer de prendre acte du bilan 2017 de l'Amicale, de décider du versement de la part variable et d'attribuer la part fixe de la subvention annuelle 2018 à l'Amicale du personnel du Département du Bas-Rhin, en application de la convention cadre 2015/2018 approuvée par délibération N°2014-67 du Conseil Général le 8 décembre 2014.

Il propose également à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin.

Le sentiment d'appartenance des agents à la Collectivité, le développement de la solidarité et de la cohésion, la consolidation du pouvoir d'achat et l'accès aux prestations d'actions sociales et de loisirs au meilleur coût et au plus proche du domicile des agents constituent des enjeux forts de la politique des Ressources Humaines du Département du Bas-Rhin.

Le partenariat entre le Département et son Amicale du personnel est un levier important au service de cette volonté politique.

Les objectifs annuels, déclinés dans la convention annuelle d'objectifs, sont fixés et font l'objet d'une évaluation, dans le cadre d'un travail collaboratif entre les responsables de l'Association et le Département, conformément aux orientations définies dans la convention cadre 2015/2018.

PRESENTATION DU BILAN 2017 DE L'AMICALE DU PERSONNEL

Le bilan présenté début 2018 par les responsables de l'Association est conforme aux objectifs fixés pour l'année 2017 par la convention annuelle.

La part des adhérents ne consommant aucune prestation a baissé de 30 % en 2017.

Le développement d'actions collectives s'est poursuivi par des sorties culturelles nouvelles sur le territoire, pour renforcer l'offre en proximité et son accessibilité. L'économie et le tourisme de proximité, ainsi que l'offre de vacances à tarif préférentiel ont été enrichis.

Les actions en faveur du pouvoir d'achat des agents continuent d'être développées sur les territoires et formalisées par le biais de conventions conclues avec différents partenaires (offres de réductions sur présentation de la carte d'amicaliste).

Une nouvelle permanence pour les agents travaillant rue du Verdon à Strasbourg a été mise en place.

Les modes de communication adaptés aux adhérents ayant difficilement accès à Internet ont été développés.

La communication est régulière grâce à la mise en place d'une newsletter et à la participation aux permanences sur les territoires organisées conjointement avec les agents du Département en charge de l'action sociale et du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le rapport d'activités a gagné en précision, suite à un travail de consolidation avec la DRH, qui a également permis d'améliorer la gestion financière.

Il est proposé de prendre acte du bilan et de décider du versement de la part variable de la subvention d'un montant de 69 400 euros.

PROPOSITION D'OBJECTIFS POUR 2018

Il est proposé de reconduire les objectifs de la convention cadre pour l'année 2018 avec les axes d'améliorations suivants :

- continuer à affiner l'outil de suivi des adhérents et de l'activité, pour une analyse plus qualitative, et concrétiser l'achat d'un logiciel comptable ;
- maintenir les permanences en territoire et la communication de proximité ;
- réaliser une enquête de satisfaction auprès des adhérents en vue d'un bilan de mandat et de la révision de la convention cadre à renouveler en fin d'année 2018.

En application de la convention cadre 2015/2018, approuvée par délibération N°2014-67 du Conseil Général le 8 décembre 2014, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution de la subvention annuelle 2018 d'un montant de 198 400 euros et de décider des modalités de versement, conformément à la convention cadre, à savoir le versement d'une part fixe d'un montant de 129 000 euros et le versement d'une part variable d'un montant de 69 400 euros.

Il propose également à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale du Personnel du Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- *prend acte du bilan 2017;*
- *décide du versement de la part variable de la subvention, d'un montant de 69 400 euros, au regard de l'atteinte des objectifs fixés dans la cadre de la convention d'objectifs de 2017;*

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 129 000 euros au titre de la part fixe de la subvention annuelle 2018 du Département à l'Amicale du Département du Département du Bas-Rhin;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs entre le Département et l'Amicale du personnel du Département pour 2018, joint en annexe à la présente délibération;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Frédéric BIERRY